

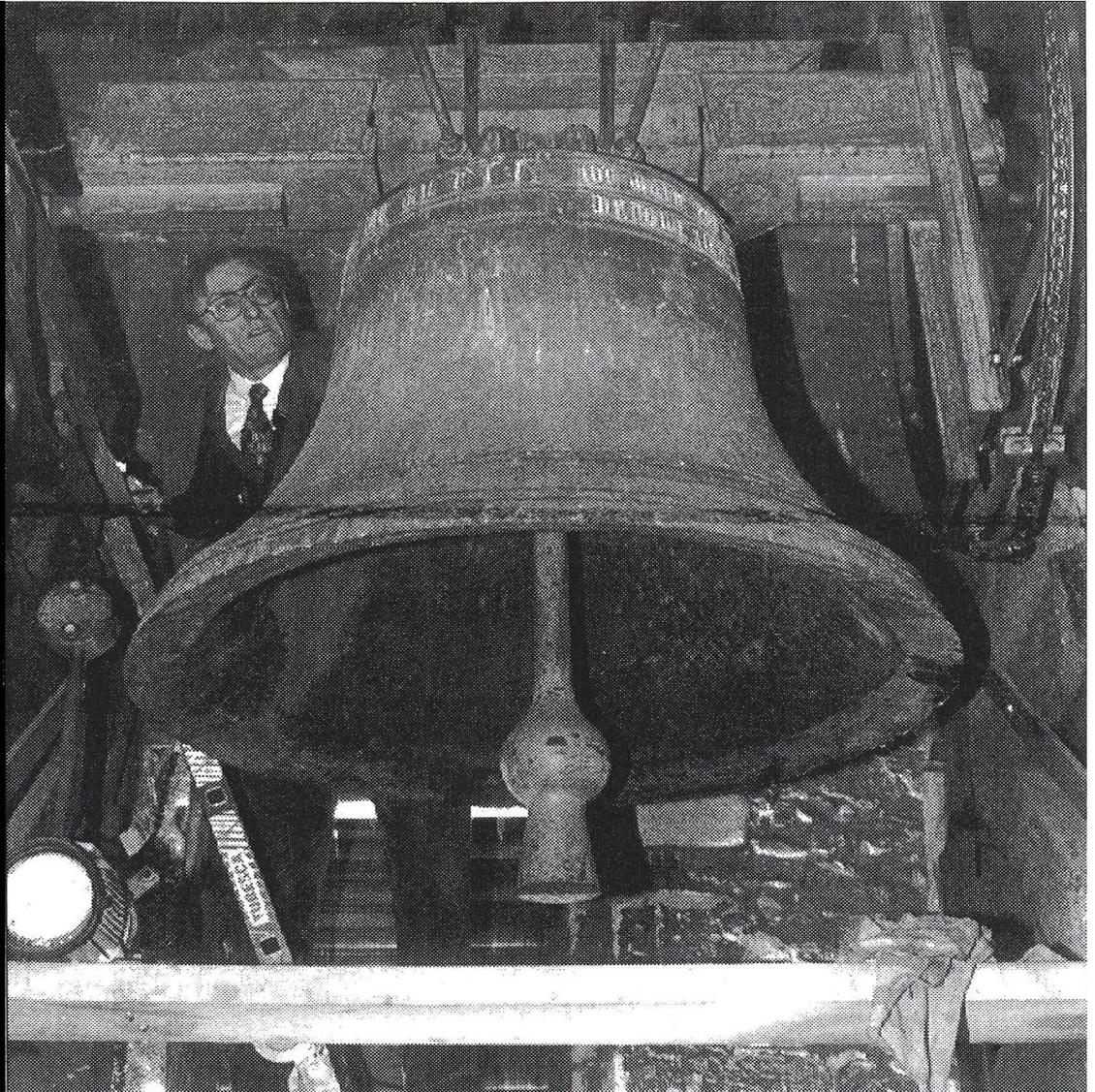
24 janvier 1996

# Expressions

LES NOUVELLES DE VENISSIEUX

## **SONS DE CLOCHE.**

*A Vénissieux, on n'entendra désormais plus l'angélus de la même façon. Des trois cloches de l'église Saint-Germain, place Léon-Sublet, la plus ancienne remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. Cela vient d'être certifié par M. Lemoine, maître carillonneur, qui va maintenant demander que soit classé cet objet de 800 kg. (p. 12)*



□ **DING DING DONG**

# Quelle cloche !

**Place Léon-Sublet, l'église Saint-Germain possède deux cloches d'avant la Révolution, dont une du XVI<sup>e</sup> siècle.**

**L**es sonneurs de cloche ne ressemblent pas tous à Quasimodo. En outre, les temps changent, c'est aujourd'hui à l'électricité que l'on doit d'entendre les heures ou le glas. Pourquoi ce petit préambule sur les cloches ? Il se trouve que l'église Saint-Germain, sur la place Léon-Sublet, possède une cloche du XVI<sup>e</sup> siècle, une de 1779, une troisième enfin bénite en 1888 par Mgr Dubuis, évêque de Galveston, Texas (!!). Gérard Petit, notre infatigable chercheur des traces du passé vénissien, s'est dit que deux cloches datant d'avant la Révolution méritaient sans doute l'attention et rendez-vous fut pris avec M. Lemoine, maître carillonneur et président européen des carillons.

Passant tous les jours devant ladite église, rien ne me laissait supposer qu'elle pût avoir des vestiges aussi anciens. Elle semble pourtant avoir été construite aux XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècles, selon M. Petit qui se réfère aux archives (il reste encore quelques voûtes de ce premier état), et agrandie au XVII<sup>e</sup>. Une autre partie fut encore agrandie au XIX<sup>e</sup>, puis au début du XX<sup>e</sup> par le curé Chavret (qui le resta de 1917 à 1940). Au-dessus d'une porte, lors d'une restauration, on a retrouvé un blason de 1669.

"Le cimetière était autrefois dans l'église, reprend Gérard

Petit, et le marquis de Quinsonnas y est enterré."

## **Sûr, c'est du XVI<sup>e</sup>**

Nous voilà suivant M. Lemoine dans le clocher. Il nous apprend que les cloches du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont plus classées et que l'Etat commence à rechigner pour celles du XVII<sup>e</sup>. Explication : "Pour une cloche classée, une municipalité reçoit une subvention annuelle d'entretien. L'inventaire des cloches a été fait pendant la guerre de 1940, pour que les Allemands ne les prennent pas. A Lyon, on sait ce qu'on a dans les églises communales mais pas dans les privées, comme les orthodoxes, les arméniennes ou les catholiques qui appartiennent au diocèse."

M. Lemoine grimpe sur un escabeau et recouvre de craie les inscriptions sur la cloche, afin de mieux les lire. Il estime le poids à 800 kg et pencherait pour la date de 1502 (celle de Saint-Nizier étant de 1503 ou 1504 et celle de Mornant de 1480). "C'est intéressant, ça !" s'écrie-t-il.

La date reste à vérifier. Le nom de la marraine est en effet marqué sur la cloche. Or celle-ci, Dame Appertu, n'a acquis sa terre vénissienne qu'en 1545 et un texte d'archives laisse entendre que la cloche pourrait être de 1555. Oncques ne faut déduire trop vite et le maître carillonneur va maintenant vérifier la date. Quoi qu'il en

soit, la cloche est du XVI<sup>e</sup> et vaut bien le classement.

"En la classant, commente M. Lemoine, on peut demander à l'Etat d'intervenir pour remettre un montant adéquat (un joug en bois et non le rail sur lequel elle repose en ce moment) et un battant en fer forgé." Affaire à suivre. □

**Jean-Charles Lemeunier**